



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-12

L'an deux mille douze,
Le 10 juillet, à Metz

Date de convocation	29 mai 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	20
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN (qui a reçu pouvoir de Jean-François THOMAS)
M. Daniel COURTAUX
M. Sylvain DALLA-ROSA
M. André DEGUIS
M. Olivier GUCKERT
M. André JANNOT
M. Jean SANVOISIN
M. Simon LECLERC
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Claude PHILIPPE
M. Christian BORGNIET
Mme Morgane PITEL
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Daniel TOURNAY
M. Jean-Bernard THOUVENOT
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF
M. Bernard CUNIN

Résultat du vote

A l'unanimité



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-12

Objet de la délibération :

Création d'un poste d'ingénieur pour accroissement saisonnier d'activité

En vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3, alinéa 1, relatif à la création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Le Comité Syndical décide

- que pour les besoins du Service et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est nécessaire de créer l'emploi non permanent d'ingénieur

- qu'il est nécessaire, pour les besoins du Service, de recruter un Agent non titulaire,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- décide de créer l'emploi non permanent d'ingénieur, de 35/35ème pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2012,
 - rémunération sur la base maximale de l'indice 621, indice 521 (échelon 7) selon le niveau de qualification et l'expérience professionnelle de la personne qui sera retenue,
 - à temps complet,
- dégage les crédits correspondants et décide de recruter à compter du 1er octobre 2012 un Agent non titulaire par contrat à durée déterminée sur l'emploi créé.

Le Président de l'EPAMA,

Jean-Paul BACHY